

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 26 JUIN 2025****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 3

Absents excusés : 5

Absents : 2

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SIX JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 19 JUIN 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD.

**ABSENTS EXCUSES :** M. Michel BELIN (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Peggy LE BRUCHEC, Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS :** M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 - ASSOCIATION FOYER DE SKI DE FOND DEL2025-079**

**Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD**

Le 03/04/2025, l'association du foyer de ski de fond des Contamines-Montjoie a sollicité la commune des Contamines Montjoie pour une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025.

Après étude du dossier de l'association, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une subvention de 2 000 € à l'association du foyer de ski de fond des Contamines-Montjoie.

ASSOCIATION	Demande 2025	Proposition 2025
FOYER DE SKI DE FOND	4 000,00 €	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>

Il est rappelé que les élus membres de l'exécutif des associations ne peuvent pas prendre part au vote de la délibération.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ADOPTER** une subvention de fonctionnement de 2 000 € à l'association du foyer de ski de fond des Contamines-Montjoie pour l'année 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concernant l'attribution de cette subvention.
- **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20250626-DEL2025079-DE



En Mairie, le 26 juin 2025  
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 26 juin 2025  
Le Maire,  
François BARBIER

